

Abaisser la vitesse de circulation sur les routes permet de moins polluer

11 janvier 2018

Le Premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé l'abaissement de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central de 90 à 80 km/h à l'issue du comité interministériel sur la sécurité routière qui s'est tenu mardi 9 janvier. La motivation principale de cette mesure, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain, est la sécurité. Mais cet abaissement de la vitesse a également des effets positifs en matière de pollution atmosphérique et d'émissions de gaz à effet de serre.

« Une telle mesure présente également l'avantage d'améliorer la fluidité du trafic et de diminuer les émissions polluantes dans l'environnement », souligne Matignon. L'Ademe a en effet réalisé en 2014 une analyse bibliographique des travaux d'évaluation des impacts des limitations de vitesse sur la qualité de l'air, les émissions de CO₂ et le bruit. Il en ressortait des résultats positifs sur la qualité de l'air lorsque ces limitations portaient sur des voies rapides, type route ou autoroute. Ce qui n'était en revanche pas manifeste pour les voies urbaines.

Baisse des émissions de 20 % pour les NOx

Sur les routes et autoroutes, les limitations de vitesse entraînent une diminution des émissions ou des concentrations de polluants, rapportait l'Ademe. « La baisse des émissions peut atteindre 20% pour les oxydes d'azote et les PM₁₀ et celle des concentrations de polluants dans l'air ambiant pouvant atteindre 8% selon les polluants », précisait-elle.

- **Source** : [Actu-Environnement](#)

Lire aussi : [La vitesse automobile va devoir diminuer à Paris](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.org/Abaisser-la-vitesse-de-circulation-sur-les-routes-permet-de-moins-polluer>